

## ANNEXE A

### RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE D'UN ÉCART-TYPE

#### APPROVISIONNEMENTS ADDITIONNELS REQUIS (TWh) (Scénario à + 1 écart-type du scénario moyen)

	Année 2022
<b>Besoins visés par le Plan</b>	<b>192,9</b>
+ Impact de l'aléa global sur les besoins (1 écart-type)	3,2
<b>Besoins d'un scénario de demande plus élevée</b>	<b>196,2</b>
- Volume d'électricité patrimoniale (incluant les pertes)	178,9
<b>= Approvisionnement additionnels requis au-delà du volume d'électricité patrimoniale</b>	<b>14,1</b>
<b>Moins : Approvisionnements existants</b>	<b>19,2</b>
- Hydro-Québec - Base	3,1
- Hydro-Québec - Cyclable	0,5
- Hydro-Québec - Appel d'offres de long terme	0,2
- Énergie rappelée - HQP	0,0
- Interruption chaînes de blocs	0,0
- Contrats de biomasse	2,5
- Contrats d'éolien	11,4
- Contrats de petites hydrauliques	0,5
- Achats d'énergie en hiver	1,1
<b>= Dépendance envers les marchés de court terme</b> (Note 1)	<b>(5,1)</b>

Source : État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2020-2029.

Note (1) : Une donnée négative correspond à un surplus. Pour combler des besoins supplémentaires, le Distributeur dispose d'une marge de manoeuvre suffisante (conventions d'énergie différée, contrat cyclable et contribution des marchés de court terme).